

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL

**Mercredi 14 avril 2021 à 20h00
A la salle de la Chevalerie à Saint Amour**

Préambule : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'avril à 20h00, les membres du Conseil Communautaire PORTE du JURA se sont réunis, à la salle de la Chevalerie à Saint-Amour, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 33

Nombre de pouvoirs : 5

Date de convocation : 07/04/2021

Séance : 14/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, BOUILLIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, FONTAINE Malika, PELLEGRINELLI Colette, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, MENOILLARD Aline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, NICOD Michel, DEPROST Gérard, MUTIN, Jean-Marc PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, BRENOT Valérie, FOURNIER Delphine, SERRIERE Yves, GUYON François, BRIGNONE Sylvie, BONGINI Marc, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, JACQUARD Roland.

Étaient absents excusés : RUBY Caroline (donne pouvoir à VAN DER PLOEG Julien), BROISSIAT Bernard, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain (donne pouvoir à MUTIN Jean-Marc), GALLET Cécile, FAIVRE-PIERRET Thierry (donne pouvoir à JACQUARD Roland), BABAD Sandrine (donne pouvoir à FOURNIER Catherine), GANDILLET Claude (donne pouvoir à GANNEVAL Michel), GAGLIARDI Marc-Antoine.

Le Président demande à l'assemblée :

- De désigner un secrétaire de séance ;
- D'approuver le procès-verbal du 17 mars 2021 ;
- D'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
 - o Demande de subvention – Voirie 2021
- De supprimer les points suivants à l'ordre du jour :
 - o Facturation des usagers non raccordés

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne V. BRENOT secrétaire de séance ;
- Approuve le PV du 17 mars 2021 ;
- Approuve la modification des points indiqués ci-dessus à l'ordre du jour.

A. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2021 – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Considérant que le taux de la taxe d'habitation nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021,

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que les taux d'imposition doivent faire l'objet d'un vote chaque année par l'assemblée délibérante.

Il est proposé les taux et produits 2021 comme suivants :

	BASES 2020	BASES 2021	TAUX	PRODUITS
CFE	4 686 538,00	2 928 000,00	19.77%	578 866 €
TAXE FONCIERE BATI	11 694 715,00	10 607 000,00	5,63%	597 174 €
TAXE FONCIERE NON BATI	734 805,00	745 200,00	4.58%	34 130 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de taux suivante :

CFE	19.77%
TAXE FONCIERE BATI	5.63%
TAXE FONCIERE NON BATI	4.58%

VOTE DU BUDGET GENERAL 2021 – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Le Président présente le projet du budget primitif du budget général de la communauté de communes pour l'année 2021 voté par chapitre, qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement en dépenses et en recettes, un total de : **9 037 218,00 €**
 - Section d'investissement en dépenses et en recettes, un total de : **5 531 656,00 €**
- Le tout donnant lieu à un budget total de **14 568 874.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la proposition de budget général 2021 comme présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Le Président présente le projet du budget primitif du budget assainissement de la communauté de communes pour l'année 2021 voté par chapitre, qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement en dépenses et en recettes, un total de : **1 047 350,00 €**
 - Section d'investissement en dépenses et en recettes, un total de : **2 193 766,00 €**
- Le tout donnant lieu à un budget total de **3 241 116,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la proposition de budget assainissement 2021 comme présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que compte tenu du territoire étendu et des nombreux bâtiments dont l'entretien et la maintenance dépendent de la communauté de communes, il est envisagé de mettre à disposition un agent technique de la commune de Val-Sonnette auprès de la Communauté de communes Porte du Jura.

A ce jour, un agent de Val-Sonnette est d'ores et déjà mis à disposition de la Communauté de communes. Cette nouvelle convention concerne un second agent municipal, et interviendra en complément du premier, en fonction des besoins.

Les modalités d'application de cette mise à disposition figurent dans la convention rédigée à cette fin. La mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la convention de mise à disposition d'un agent technique de Val-Sonnette ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document établi dans ce cadre, notamment ladite convention.

ACQUISITION DU BATIMENT DE LA POSTE SUR LA COMMUNE DE SAINT AMOUR – RAPPORTEUR MICHEL PERRET

Vu la délibération n°2020-142 en date du 16 décembre 2020 de validation de la proposition de prix pour l'acquisition d'un bâtiment sur la commune de Saint Amour ;

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre de l'implantation d'un second Espace France Services sur le territoire communautaire, il est envisagé d'acheter le bâtiment de l'actuelle Poste sur la commune de Saint Amour. Dans ce cadre, il a été proposé de valider la proposition de prix d'achat de 140 000 € lors du conseil communautaire du 16 décembre 2020.

Ledit bâtiment est établi sis 1 rue de la charité, à 39160 SAINT AMOUR. La surface de la parcelle est de 889 m².

A l'issue d'échanges avec un représentant de La Poste immobilier, il est envisagé de procéder à l'achat du bâtiment et de la parcelle sur laquelle il est implanté n°475 AK 375 établie 1 rue de la charité, à 39160 SAINT AMOUR, pour un montant de 140 000 € (hors frais de notaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'acquisition de l'ensemble,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment l'acte de vente.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE BEAUFORT-ORBAGNA – RAPPORTEUR MICHEL PERRET

Monsieur le Vice-Président rappelle que la caserne de la gendarmerie est un bâtiment communautaire, composé de 7 logements de fonctions.

A l'occasion du renouvellement du bail de la caserne, le Président de la Communauté de communes a été contacté par les services de la Direction des Finances publiques afin de procéder à une révision du montant annuel des loyers de la caserne, qui s'élève à 69 795 €. Cette réévaluation fait suite à une évaluation domaniale du Domaine du Doubs.

Après échanges avec la DGFIP, il est proposé de revoir les loyers à la baisse, pour un montant annuel total de 64 000 €, soit un loyer mensuel de 761€ /mois par logement.

Le bail, d'une durée de 9 ans, sera rédigé par les services de la Direction des Finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la révision du montant annuel du bail de la caserne de gendarmerie de Beaufort-Orbagna selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le renouvellement du bail.

SUBVENTION DE PROJETS MUNICIPAUX AU TITRE DE LA DST RELANCE – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT
--

Vu la délibération n°2020-140 en date du 16 décembre 2020, portant participation de la CC Porte du Jura à l'abondement de la dotation de solidarité des territoires,

Considérant les demandes parvenues,

Monsieur le Président rappelle les conditions de participation de la CC Porte du Jura à l'abondement de la DST relance pour les projets communaux du territoire :

- Un projet par commune (hors voirie, assainissement, eaux pluviales et enfouissement des réseaux) ;
- Montant global du projet inférieur à 70 000 € HT ;
- Date de démarrage des travaux avant le 30 juin 2021 ;

Les dossiers éligibles bénéficient d'une participation de la Communauté de communes à hauteur de 15% au titre de la DST relance.

Il est proposé une participation de la Communauté de communes pour les projets suivants :

Commune	Projet	Montant HT du projet	Montant de la participation de la CC	Equivalent en pourcentage
AUGISEY	Ravalement de la façade du bâtiment communal de stockage	6 429,80 €	964 €	15%
DIGNA	Amélioration de la défense extérieure contre l'incendie	68 000 €	10 200 €	15%
MAYNAL	Réfection de la toiture de la Mairie	48 005,50 €	7 200 €	15%
SAINTE AGNES	Réaménagement de l'entrée du village	36 000 €	5 400 €	15%
Total des demandes déjà validées		157 193 €	23 578,95 €	
TOTAL au 14/04/2021		315 628,30 €	47 342,95 €	

Le versement de la subvention sera effectif après présentation des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la subvention de la CC Porte du Jura aux projets communaux énoncés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

B. ECONOMIE

PARTICIPATION AU FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

Vu la délibération n°2020-75 en date du 27 juillet 2020 de participation au Fonds régional des territoires ;
Vu la délibération n°144-2020 en date du 16 décembre 2020 de réabonnement du Fonds régional des territoires ;
Considérant les demandes des entreprises du territoire de subvention au titre du Fonds régional des territoires ;

Madame la Vice-Présidente explique que la participation de la Communauté de communes Porte du Jura au Fonds régional des territoires (FRT) a fait l'objet d'un premier avenant à la suite d'une délibération en Conseil communautaire du 16 décembre 2020. Cet abondement concernait la partie aide à la trésorerie des entreprises. Aujourd'hui, le fonds conjointement abondé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de communes ne suffit pas à répondre à toutes les demandes d'aides.

Dans ce cadre, il est proposé de réabonder la partie investissement du Fonds régional des territoires. La participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté sera établie à hauteur de 2 € par habitant. Ce second avenant est le dernier envisageable pour abonder le fonds. C'est pourquoi, il est proposé d'établir la participation de la CC Porte du Jura à hauteur de 2 € par habitant.

CONVENTION	ACTEURS	MONTANT DE LA PARTICIPATION
Conventionnement initial – partie investissement	Région Bourgogne-Franche-Comté	42 196 €
	CC Porte du Jura	10 549 €
Avenant 1 – partie trésorerie	Région Bourgogne-Franche-Comté	21 098 €
	CC Porte du Jura	10 549 €
Avenant 2 – partie investissement	Région Bourgogne-Franche-Comté	21 098 €
	CC Porte du Jura	21 098 €
Montant total participation au Fonds régional des territoires	Région Bourgogne-Franche-Comté	83 392 €
	CC Porte du Jura	42 196 €

Participation hors fonds régional d'avances remboursables

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le principe d'un ré-abondement du Fonds Régional des Territoires à hauteur de 2 € par habitant pour apporter une aide à l'investissement des entreprises ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

Vu la délibération n°2021-20 du 17 février 2021 relative à l'adoption du Règlement d'Application Locale de la Communauté de communes Porte du Jura au titre du Fonds Régional des Territoires,
Vu les termes du Règlement d'Application Locale,
Considérant les demandes parvenues,

Madame Vice-présidente rappelle que la Communauté de communes peut apporter une aide en investissement et/ou en trésorerie aux entreprises locales éligibles qui en font la demande officielle, avec un plafond de 10 000 € par entreprise, tous types d'aides confondues.

La gestion du fonds est entièrement déléguée à la Communauté de communes.

Les décisions d'attributions sont conditionnées aux montants. A ce titre, seules les demandes pour un montant supérieur à 5 000 € nécessitent une délibération du Conseil communautaire.

Investissement

Attribution par délibération

Réception	Entreprise	Commune	Projet invest.	Total HT	Taux d'intervention	Demande	Proposition	Participation BFC	Participation CCPJ
12/03/2021	VETEMENTS FION SAS	39160 SAINT-AMOUR	Achat d'une brodeuse 6 têtes et création d'un site E-commerce	62 554,00	30%	10 000,00 €	10 000 €	8 000,00 €	2 000,00 €
14/03/2021	GARAGE FELIX	39160 SAINT-AMOUR	Matériel pour extraire les roues et différents éléments sur un essieu de véhicules lourds	28 475,00	30%	8 542,00 €	8 500 €	6 800,00 €	1 700,00 €
23/03/2021	DUPIN Eric	39160 SAINT-AMOUR	Remplacement du véhicule professionnel pour transporter plus de matériel et se déplacer sur des chantiers plus éloignés	19 360,00	30%	5 000,00 €	5 800 €	4 640,00 €	1 160,00 €

Information d'attribution

Réception	Entreprise	Commune	Projet invest.	Total HT	Taux d'intervention	Demande	Proposition	Participation BFC	Participation CCPJ
22/03/2021	LA GOURMANDINE	39270 AUGISEY	Diversification de l'activité : module four à pizzas et feu de bois, et extension de la surface utilisable : Abrvrit 6x3	11 929,45	40%	4 771,00 €	4 770 €	3 816,00 €	954,00 €

TOTAL DU FONDS pour l'année 2021	52 745,00	42 196,00	10 549,00
Attribué en mars 2021	16 346,00	13 077,00	3 270,00
Attribué en avril 2021	29 070,00	23 256,00	5 814,00
SOLDE A ATTRIBUER EN 2021	7 329,00	5 863,00	1 466,00
SOLDE A ATTRIBUER SI REABONDEMENT	49 525,00	26 961,00	22 564,00

Les versements seront effectués sous réserve de présentation des factures acquittées par les demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la proposition de participation de la CC Porte du Jura aux trois dossiers présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

C. CULTURE ET TOURISME

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – RAPPORTEUR JEAN-DENIS AMET

Vu l'Arrêté préfectoral n° 39-2018-07-05-002, Compétences facultatives, Subventions aux associations,

Vu la Délibération 2018-65 du 23/05/2018, Compétences facultatives domaine culturel,

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture du 31/03/2021,

Monsieur le Vice-président en charge de la culture expose les demandes de subventions ;

TIERS	OBJET DE L'ACTION	2020		2021		COMMENTAIRE
		DEMANDE	ATTRIBUE	DEMANDE	AVIS COMMISSION	
LES AMIS DE CHEVREUX CHATEL	Animations culturelles et touristiques du château de Chevreaux	3 500.00 €	3 500.00 €	3 500.00 €	3 500€	Convention
WARF	Exposition "Camera Obscura" en juillet-août, La Caborde	-	-	600.00 €	500€	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les demandes de subvention selon l'avis de la commission Culture comme présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SCENES DU JURA – RAPPORTEUR JEAN-DENIS AMET

Vu l'Arrêté préfectoral n° 39-2018-07-05-002 ; « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire [...] – Equipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu la Délibération 2018-65 du 23/05/2018, Compétences facultatives domaine culturel

Considérant la Délibération 2018-130 du 21/11/2018 validant la convention 2018-2021 avec les Scènes du Jura.

Considérant l'avis favorable de la commission culture du mercredi 31 mars 2021,

Considérant le projet de convention annuelle 2021 présent en annexe,

Monsieur le Vice-Président indique que la demande de subvention intervient dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif de 2018 – 2021. Les Scènes du Jura ont adapté leur programmation au contexte du Covid :

- **4 dates prévues :**
 - Gros, Vercia le 05 novembre (report en juin)
 - Je suis vert, La Chevalerie, le 25 février (annulé)
 - Collectif Eskandar, La Chevalerie le 3 avril (transformé en reportage et émission de radio)
 - Here and Now, Cousance le 22 mai
 - Le magnifique bon à rien, Val d'Epy en juin
- **Résidences / Ateliers**
 - Kheireiddine Lardjam, La Quête de l'absolu, La Chevalerie / La Médiathèque, Novembre 2020

La participation de la CC Porte du Jura s'élève à 12 400€ pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet de Convention annuelle 2021 avec les Scènes du Jura ;
- **DE VALIDER** la subvention de 12 400€ pour l'année 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

CONVENTION PLURIANNUELLE - SCENES DU JURA – RAPPORTEUR JEAN-DENIS AMET

Vu l'Arrêté préfectoral n° 39-2018-07-05-002 ; « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire [...] – Equipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu la Délibération 2018-65 du 23/05/2018, Compétences facultatives domaine culturel,

Considérant l'arrivée à échéance de la convention 2018-2021 (Délibération 2018-130 du 21/11/2018),

Considérant le projet de convention pluriannuel d'objectifs transmis à la suite du Conseil d'Administration des Scènes du Jura du 30 mars 2021, présent en annexe,

Considérant l'avis favorable de la commission culture du mercredi 31 mars 2021,

Monsieur le Vice-Président rappelle les principales nouveautés de cette future convention :

- Faire corps avec les artistes, la population, l'équipe, les partenaires et les élus ;
- Faire un Pas de côté pour inventer de nouveaux terrains de pratiques, d'expérimentations, d'aventures artistiques fortes et immersives en investissant les espaces de vie ;
- Rééquilibrage budgétaire en comparaison de Cœur du Jura (population) : le socle de calcul est celui d'avant la fusion des EPCI ;

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

2021	2022	2023	2024
12 400 €	14 000 €	16 000 €	16 000 €

- Spectacles (précisés par des conventions annuelles) : 3 à 4 spectacles et des *pas de côtés* dans les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 des Scènes du Jura ;
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment la convention.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CARS –
RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BRCLEJ-20171221-005, Actions de développement économique [...] – Promotion du Tourisme dont la création d'offices de Tourisme,

Vu la délibération N°2019-55 du 22/05/2019 ; demandes de subventions Aire de Camping -Car de la Caborde,

Vu la délibération N°2019-144 du 11/12/2019 ; Présentant le plan de financement de l'Aire de Camping-Car de la Caborde,

Vu la délibération 2020-133 ; Présentant l'assujettissement à la TVA de l'Aire de Camping-Car,

Considérant la demande des services instructeurs de réviser et de mettre à jour la délibération,

Monsieur le Vice-président présente le plan de financement modifié du projet. Il rappelle que le montant initial était évalué à 161 389 €.

DEPENSES	Montant HT
Etudes	10 045.00 €
Travaux et équipement	117 561.80 €
Autres	6 000.00 €
Total	133 606.80 €

RECETTES	Origine	Montant	
SUBVENTION	DETR	36 394.77 €	27%
SUBVENTION	LEADER	27 873.43 €	21%
SUBVENTION	REGION BFC	25 000.00 €	19%
Autofinancement	CCPJ	44 338.60 €	33%
Total		133 606.80 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la modification du plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention de 27 873,43€ au titre du programme LEADER du Pays Lédonien ;
- **DE DIRE** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par l'autofinancement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

D. AFFAIRES SOCIALES

PARTICIPATION AU PROJET DE L'ESPACE TEST AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE – RAPPORTEUR BRIGITTE MONNET

Vu la convention bilatérale en date du 19 juin 2019 établie entre la Communauté de communes Porte du Jura et COOPILOTE dans le cadre du partenariat Maisons de services au public (MSAP),

Madame la Vice-Présidente explique que l'espace test agricole est établi sur la commune de Val-Sonnette depuis 2019 et regroupe aujourd'hui plusieurs porteurs de projet. La même année, la CC Porte du Jura a décidé d'accompagner l'installation de cet espace test via une participation financière de 10 000 euros en 2020, et de 20 000 euros en 2021. La commune quant à elle, a mis à disposition des porteurs de projet le terrain agricole et a assuré l'alimentation en eau potable de la parcelle.

Depuis, la communauté de communes a développé ses actions en matière d'alimentation, notamment par sa participation au capital de la SCIC « Ensemble Bi'Eau » porteuse du plan alimentaire territorial Bio à l'échelle du Pays Lédonien.

Désormais, les exploitants souhaitent développer leur activité par l'installation de matériel indispensable à la pérennité de l'exploitation en maraîchage biologique :

- Tunnels et système d'arrosage ;
- Système de traitement de l'eau ;
- Armoire réfrigérée ;
- Etc.

Le montant de ce projet s'élève à 59 789 € HT.

Il est proposé que la Communauté de communes porte ce projet auprès des financeurs, selon les conditions suivantes :

Financier	Type de subvention	Montant	Equivalent %
Etat	Plan de relance mesure PAT	23 915,50 €	40 %
Pays Lédonien	Fonds LEADER	23 915,50 €	40%
CC Porte du Jura	Aide à l'implantation - 2021	11 958 €	20%

L'avance des crédits sera apportée par la Communauté de communes après notification des aides par l'État et la Région.

Cet achat de matériel sera ensuite mis à disposition de COOPILOTE, conformément à la convention préétablie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 opposition, 1 abstention) :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des aides financières auprès de l'État et de la Région ;
- **DE VALIDER** le plan de financement selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **DE VALIDER** la participation financière de la Communauté de communes pour un montant maximum de 20 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

E. ENFANCE – JEUNESSE

TARIFICATION DES ACCUEILS DE LOISIRS – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER

Vu le décret n°2021-384 du 2 avril modifiant les décrets n°2020-1262 du 16/10/2020 et n°2020-1310 du 29/10/2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant les annonces gouvernementales du 31 mars 2021 concernant la crise sanitaire de covid-19 ;

Considérant le Service Minimum d'Accueil mis à disposition des personnels prioritaires ;

Monsieur le Vice-Président explique qu'à compter du 6 avril 2021, les écoles, accueils périscolaires et extrascolaires, ainsi que la crèche seront fermés pour une durée de 3 semaines. L'enseignement a été effectué à distance durant la semaine du 6 au 9 avril.

Les enfants des personnels prioritaires n'ayant aucune autre solution de garde et les enfants en situation de handicap, ont été accueillis en présentiel dans les Pôles d'Accueils identifiés, à savoir les écoles et accueils de

loisirs périscolaires de Cousance et Val Sonnette. La crèche a également pris en charge les enfants de personnels prioritaires du 6 au 9 avril.

Durant les deux semaines de vacances du 12 au 23 avril, les accueils de loisirs de Beaufort-Orbagna et Saint Amour ainsi que la crèche de Saint Amour, assureront un Service Minimum d'Accueil pour les enfants des personnels prioritaires.

La liste des personnels prioritaires transmise par la Direction Départementale de la Protection des Populations et de la Cohésion Sociale (DDCSPP) est la suivante :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil ;
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitencière).

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel et en soutien aux personnels prioritaires, il est proposé d'instaurer la gratuité des Services Minimum d'Accueil (crèche et accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires), du 6 au 23 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la gratuité des Services Minimum d'Accueil, en crèche et accueils de loisirs, du 6 au 23 avril 2021.

ADHESION AU PLAN SOCLE NUMERIQUE – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER

Considérant les besoins en matériel informatique formulés par les directeurs des écoles de la Communauté de communes Porte du Jura,

Considérant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires transmis par l'Éducation Nationale et l'opportunité qu'il représente pour obtenir une subvention sur le matériel informatique demandé,

Monsieur le Vice-Président explique que l'appel à projets « Socle Numérique » permet d'obtenir une aide de l'État comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Cet appel centré sur le 1er degré vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du Plan de relance.

Pour la CC Porte du Jura, le montant total de cet appel à projet s'élève à 30 770€, dont 21 539€ de subvention, et un reste à charge pour la Communauté de communes de 9 231€.

La demande de subvention pour les équipements suivants est envisagée :

École d'Augisey

1 PC enseignant
1 vidéoprojecteur
1 clé Miracast
1 visualiseur
ENT ECLAT
Carte Google Play
Reprise/amélioration de l'installation internet/wifi

Montant prévisionnel : 6 520.00 €

Montant de la subvention demandée : 4 564.00 €

École de Beaufort-Orbagna

5 PC
Carte Google Play
Reprise/amélioration de l'installation internet/wifi

Montant prévisionnel : 11 200.00 €

Montant de la subvention demandée : 7 840.00 €

École de Val-Sonnette

3 PC
1 PC direction
1 vidéoprojecteur
1 clé Miracast
1 écran
Répartiteur audio

Montant prévisionnel : 5 050.00 €

Montant de la subvention demandée : 3 535.00 €

École de Cousance

6 PC
1 PC direction
ENT ECLAT
Carte Google Play
Reprise/amélioration de l'installation internet/wifi

Montant prévisionnel : 8 000.00 €

Montant de la subvention demandée : 5 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le projet d'équipement des écoles dans le cadre de l'Appel à Projets « Socle Numérique »,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y afférent.

F. VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-09 en date du 17 février 2021 attribuant le marché de voirie 2021-2024 au groupement d'entreprises PIQUAND-BOISSON TP-TMF,

Considérant l'inscription des crédits au budget 2021 des dépenses d'investissement de voirie à hauteur de 800 000,00 € TTC,

Monsieur le Vice-président propose la répartition suivante :

MONTANT BUDGETISE TTC	800 000,00 €
RESTES A PAYER DES TRAVAUX 2020	0,00 €
ENROBE A FROID	4620 €
ENTRETIEN FOSSES / ACCOTEMENTS	116 613 €
URGENCES / SINISTRES /IMPREVUS	100 561 €
OUVRAGES D'ART	40 774,92 €
ENTRETIEN ET REFECTION	537 431.08 €
MARCHE DE TRAVAUX 2021	699 439 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la répartition des dépenses comme présentée ci-dessus ;
- **DE FIXER** le montant du marché de travaux de voirie 2021 à 699 439 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

DEMANDE DE SUBVENTION – VOIRIE 2021 – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL

Vu la délibération n°2021-08 portant attribution du marché de voirie 2021-2024 ;

Considérant la programmation des travaux de voirie pour l'année 2021,

Considérant le dispositif d'aides de l'Etat,

Considérant le budget prévisionnel suivant :

MONTANT BUDGETISE TTC	800 000,00 €
RESTES A PAYER DES TRAVAUX 2020	0,00 €
ENROBE A FROID	4620 €
ENTRETIEN FOSSES / ACCOTEMENTS	116 613 €
URGENCES / SINISTRES /IMPREVUS	100 561 €
OUVRAGES D'ART	40 774,92 €
ENTRETIEN ET REFECTION	537 431.08 €
MARCHE DE TRAVAUX 2021	699 439 €

Considérant le plan de financement prévisionnel des travaux de voirie pour l'année 2021 :

MONTANT DE L'OPERATION (HT)	582 865 €
MONTANT ESPERE DE SUBVENTION DETR	174 860 €
AUTOFINANCEMENT	408 005 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter un financement des travaux voirie 2021 auprès des services de l'Etat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

G. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Dates des prochains Conseils communautaires**
 - Mercredi 19 mai 2021 ;
 - Mercredi 23 juin 2021 ;
 - Mercredi 22 septembre 2021 ;
 - Mercredi 20 octobre 2021 ;
 - Mercredi 17 novembre 2021 ;
 - Mercredi 15 décembre 2021.

